

## **MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

---

### **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QU'**


Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le mercredi 8 novembre 2023 à 18h

#### **Ordre du jour de la séance extraordinaire**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Constatation de la régularité de la séance extraordinaire et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 8 novembre 2023
4. Attestation de la fin des travaux pour la réfection du Lac-Chaud Est phase 1
5. Période de questions
6. Levée de la séance

**DONNÉ À LA MACAZA CE 6<sup>E</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2023**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM



---

Marc St-Pierre


---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Marc St-Pierre, directeur général par intérim de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le babillard à l'extérieur de l'Hôtel de Ville entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM



---

Marc St-Pierre